

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°21/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE PROCURATION : 2

NOMBRE DE SUF-FRAGE : 11

Date de convocation : le 3 mai 2023

Présents : Mmes Magali ARNAL, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFER, Mrs Hervé CLEMENT, Alain FONTAINE, Olivier GUEDON, M. Robert HAMON.

Absents :

Pouvoir : M. Manuel CABANERO donne pouvoir à M. Hervé CLEMENT, Mme Edith MARSCHAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux et logements communaux prévus pour l'année 2023 dont le coût prévisionnel s'élève à 53 088,89 € HT soit 62 190,77 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'aide au logement des communes à vocation sociale de la part du conseil régional Occitanie.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 030-213002421-20230509-212023-DE

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités pour l'ensemble des opérations	Montants des subventions demandées FCTVA et autofinancement
Isolations de 2 logements communaux	19 134,74 € HT	Fonds verts - Etat	11 100,00 €
Rénovation énergétiques bâtiments communaux (salle conseil municipal, salle des agents)	15 048,30 € HT	Région Occitanie (FRI et Aide au logement à vocation social)	10 616,00 €
Isolation et Transformation ancienne mairie en logement Social communal	18 905,85 € HT	Département du Gard Fonds de concours	10 616,00 € 9 990,00 €
		FCTVA (n+2)	7 940,02 €
		Autofinancement	11 928,85 €
		FCTVA déduit	
TOTAL	53 088,99 € HT	TVA 9 101,88 € (20 et 10 %)	62 190,87 € TTC

Madame le Maire précise que les dossiers de demandes seront envoyés par voie postale avec toutes les pièces demandées au conseil Régional Occitanie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- **D'arrêter** le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre Rénovation énergétique des bâtiments publics et une subvention au titre de l'aide au logement des communes à vocation social au conseil départemental du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 22 mai 2023 et de la publication le 22 mai 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU

